

10 mar 2015 -17:41

Pas de réduction pour les allocations familiales !

Contrairement à ce qui circule dans la presse, ce mardi, il n'y a pas de compressions budgétaires pour les allocations familiales en 2015. Les chiffres cités dans les différents médias ne sont pas à jour et sont, par ailleurs, mal interprétés. FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales, le redit : rien ne change pour les familles en 2015 !

La réduction de 250 millions d'euros annoncée est une interprétation erronée de chiffres parus dans un document du Comité de Gestion de FAMIFED, en novembre dernier. En fait, ces 250 millions regroupent le montant prévu pour les frais de fonctionnement du système administratif des allocations familiales (214 millions d'euros) ainsi que la diminution des frais liée à la non-indexation en 2015 (48 millions d'euros environ).

Première erreur : le nouveau montant annoncé de 6,35 milliards d'euros ne tient pas compte du budget prévu pour les frais de fonctionnement

Deux mécanismes financiers soutiennent le système des allocations familiales : l'enveloppe des dépenses, d'une part, et l'enveloppe pour les frais de fonctionnement, d'autre part.

Pour 2015, la nouvelle estimation tient compte du fait que l'indice pivot ne sera pas dépassé et prévoit donc un budget général de 6,3 milliards d'euros pour les dépenses, c'est-à-dire pour le paiement des allocations familiales aux familles belges.

À cela s'ajoute un budget de 214 millions d'euros pour les frais de fonctionnement du système. Ensemble, ces deux montants donnent un total de 6,5 milliards d'euros. Il s'agit du budget total estimé pour 2015 et financé par chacune des entités selon une clé de répartition.

Deuxième erreur : l'interprétation de chiffres issus d'une estimation initiale

Le montant annoncé de 6,6 milliards d'euros repose sur les chiffres d'une estimation initiale faite en 2014. Ce chiffre tient compte d'un dépassement de l'indice pivot pour toute la Belgique, en avril 2015, et reprend, en plus, l'enveloppe des frais de fonctionnement (comme expliqué ci-dessus).

Une nouvelle estimation, datant de février 2015, indique cette fois que l'indice pivot ne sera pas dépassé. Sur base de ces données et des estimations du contrôle budgétaire 2015, le budget définitif sera dès lors fixé.

Contact

- Pascale MEGAL (FR) 0474/85 32 92
- Mathilde BEIRNAERT (FR) 0494/12 71 75
- Joke VERBEEK (NL) 0471/09 80 94

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales
Rue de Trèves 70
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 237 21 12
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys
Porte-parole
02 237 20 30
comm@famifed.be